

Zaventem, le 12 novembre 2019

Un tir de sommation reconnu **LEGITIME** rapporte à son auteur ... un rapport disciplinaire !

Mi-juin, deux collègues de la WPR Hainaut (nous rappelons la carence en personnel pour ce service : 49 % !) intervenaient sur un parking autoroutier de la province pour un appel visant un vol cargo, les auteurs étant toujours sur place.

À l'arrivée des policiers, les auteurs se sont d'abord enfuis puis sont revenus vers les collègues occupés aux constatations, menaçant ceux-ci dans le but visible de reprendre leurs deux véhicules (volés). Les collègues ont d'abord sommé verbalement, puis se sentant en danger vu la tournure des choses, ont tiré un coup de sommation en l'air, provoquant une nouvelle fuite des agressifs et garantissant ainsi leur sécurité en attendant les renforts.

Le résultat de cette gestion calme, subsidiaire et proportionnée d'un événement loin d'être anodin – et trop courant malheureusement – est un rapport disciplinaire pour :

« *Inspecteur, membre de la police fédérale, ne pas avoir respecté les devoirs de l'emploi en ayant tiré un coup de semonce, **justifié**, en l'air, c'est-à-dire dans une direction dangereuse ne permettant pas de s'assurer que le retour de la balle vers le sol pouvait se faire sans danger pour l'intégrité physique des personnes présentes sur les lieux ou sur sa trajectoire.* »

et vaut au collègue concerné une proposition ... d'avertissement !

Une telle transgression retenue pour un acte qui ne mérite que des félicitations **nous révolte** !

Et cela nous révolte d'autant plus que cette décision de poursuite disciplinaire relève du vouloir du seul DGA (en effet, il nous paraît qu'aucune autre autorité du chef de service au directeur n'a désiré démarrer pareille absurdité), vraisemblablement sur base de l'avis technique d'un collègue inconnu (repris comme « expertise » dans le rapport introductif, sans que l'identité de cet expert ne soit mentionnée, ni ses titres et mérites autres que d'être moniteur maîtrise de la violence) : le collègue aurait dû tirer de préférence vers le sol meuble ... et que fait-on lorsqu'on est sur du macadam, on se déplace sur de la pelouse ?

De nos contacts, il ressort que tout le monde dans la hiérarchie de la police fédérale ne partage pas la vision archaïque du DGA en matière de gestion du personnel, totalement déconnectée de la réalité de terrain vécue par les collègues jour après jour pour en arriver à considérer qu'un tir de sommation en l'air doit être frappé d'une sanction disciplinaire !

Le SLFP Police dépose un préavis de grève pour DAH dans son ensemble, aux motifs :

- Qu'une telle décision du DGA est une violation du code de déontologie (articles 5 ; 6, 2ème § ; 7, 2 & 3èmes § ; 9 ; 10 ; 11) – qu'on peut qualifier de violence (institutionnelle) faite au collègue concerné - et nécessite une enquête disciplinaire, dès lors :
 - Que le DGA s'est - selon nos informations - seulement limité à envisager les choses sous l'angle disciplinaire sans s'inquiéter aucunement de la charge psychosociale des collègues concernés ;
 - Qu'une telle décision du DGA de poursuivre disciplinairement en tel cas est une charge psychosociale superflue et donc inacceptable pour les collègues concernés et leur entourage professionnel, et au-delà, pour tous les collègues du cadre opérationnel de la police fédérale, voire de la police intégrée ;
- Qu'il est temps que le DGA – à l'instar de M. Beaupère chef de Corps de la zone de police de Liège, belle source d'inspiration – déclare publiquement, noir sur blanc, sa solidarité à l'égard des membres du personnel DGA de manière univoque et claire, s'imposant de ce fait des actions à mener de manière urgente ;
- Qu'il est plus que temps de prendre des décisions politiques et de développer des mesures opérationnelles concrètes et urgentes visant le soutien à long terme de toutes les unités de la police fédérale en première ligne face au phénomène de migration.

Parallèlement, nous envoyons une mise en demeure tant au ministre de l'Intérieur qu'au DGA dès lors qu'ils ne prennent pas les mesures urgentes et nécessaires pour garantir la sécurité des membres du personnel.

En matière de violence contre les policiers, beaucoup trop d'entre nous veulent croire que nos « meilleurs » ennemis sont à l'extérieur (les truands, les politiques, les magistrats, les médias, ...). Mais ceci démontre qu'il y a parmi nos propres responsables des personnes qui ne nous veulent pas du bien (même inconsciemment, mais par le fait de leurs propres décisions). Et celles-là – par leurs (absences de) décisions - sont peut-être bien plus dommageables à notre intérêt que d'autres, cibles faciles - puisqu'extérieures - et habituelles de quelques-uns qui crient fort mais font peu.

Vincent Gilles
Président National
+32475304864

Vincent Houssin
Vice-Président National
+32485184952

